



## Pas de date d'etat des lieux de sortie

-----  
Par TableBancale

Bonjour,

Je suis en pleine période de déménagement et j'ai il y a quelques semaines transmis au gestionnaire de mon appartement le courrier recommandé les prévenant que je quitte mon appartement.

Mon appartement se situe en zone tendue, le délai de préavis est donc d'un mois.

J'ai reçu l'avis de réception de mon recommandé, mais depuis je n'ai pas eu de nouvelles ou quelque message que ce soit concernant un état des lieux de sortie. J'ai contacté le gestionnaire par téléphone, et il m'a indiqué qu'il n'avait aucune trace de mon recommandé dans son système informatique, qu'il allait se renseigner puis me recontacter. Cela fait une semaine et je n'ai toujours pas eu de nouvelles, et je tombe toujours sur messagerie.

Je suis censé quitter l'appartement en fin de semaine mais sans réponse de la part du gestionnaire de l'appartement, je ne sais pas quoi faire. Il n'est pas question que je paye un mois de loyer supplémentaire, mais je ne pense pas non plus pouvoir simplement laisser les clés dans la boîte aux lettres de l'appartement et demander a ma banque de bloquer le paiement du loyer.

Quelle serait la meilleure marche a suivre?

Merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Vous avez envoyé votre congé par courrier RAR.

Avez-vous reçu l'accusé de réception ?

C'est cette date de RÉCEPTION qui compte comme début de préavis.

Sinon il est urgent de réitérer au besoin par une remise en mains propres à l'agence contre un double daté, signé et tamponné (ce sera plus rapide que de refaire un recommandé)

L'état des lieux n'est pas obligatoire par contre il est indispensable de rendre les clés et de bien conserver le reçu de ces clés. Surtout PAS dans la boîte à lettres !

Et vous devez payer le loyer jusqu'à la fin du mois de préavis... qui n'a pas encore commencé ?

-----  
Par TableBancale

Merci de votre reponse

J'ai bel et bien un avis de réception de mon recommandé et il est daté du 27/10/22, donc a mon sens ma période de préavis prendra fin le 27/11/22.

Il est assez problématique pour moi de rendre les clés, étant donné que l'appartement est à Toulon et que le gestionnaire est à Paris. Puis-je envoyer un colis recommandé contenant les clés à la fin de ma période de préavis ?

-----  
Par yapasdequoi

Vous devez donc payer le loyer jusqu'au 30/11.

Oui vous pouvez adresser les clés par pli recommandé.

Toutefois le bailleur peut vous faire convoquer pour un état des lieux par huissier et vous seriez bien obligé de vous déplacer...